



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Comité de programmation du GAL du 10 décembre 2020 : ordre du jour

- 1 - Accueil des nouveaux représentants du collège public, présentation du fonctionnement du GAL et validation de la gouvernance actuelle ;
- 2 - Evaluation provisoire du programme et projection à fin 2021
- 3 - Vote des dossiers de demande d'aides validés par le service instructeur de la Région
- 4 - Point sur l'avancement de la programmation 2014-2021 et ajustement de la maquette financière
- 5 - Calendrier de fin de programmation et gestion de la période transitoire
- 6 - Départ à la retraite de Brigitte Glain et présentation de sa remplaçante : Laurie Milési

Rappel de quelques fondamentaux

Qu'est qu'un GAL ?

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visionner, sur le site internet du PETR, les vidéos faites par LEADER France.

<http://www.payslauragais.com/le-galgal-terroirsterroirs-lauragais/questlauragais/quest-cece-quunquun-galgal>

Un GAL est un Groupe d'Acteurs Locaux Public/Privé, qui constitue **un comité de programmation** chargé de piloter et gérer le programme européen **LEADER** sur un **territoire** déterminé.

Les GAL n'ont pas de structure juridique : ils sont généralement portés par les PETR.

Les PETR sont les nouvelles instances de contractualisation territoriales avec :

- l'Europe (LEADER),
- l'Etat (contrat de ruralité),
- la Région (Contrat Régional Unique).

Rappel de quelques fondamentaux

Qu'est ce que le programme LEADER ?

LEADER, « *Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale* » est :

un **programme européen sur 6 ans** (2007-2013, 2014-2020) **dédié aux territoires ruraux** en capacité d'élaborer **une stratégie de développement local**

La démarche LEADER (« *Bottom/Up* ») est une *démarche participative* qui encourage :

la **coopération**,

la **concertation entre acteurs publics et privés**,

les **démarches transversales, multisectorielles et contractuelles**.

Rappel de quelques fondamentaux

Pour mettre en œuvre ce programme, l'Europe attribue aux GAL sélectionnés :

Une enveloppe financière pilotée et gérée par le comité de programmation du GAL,

Véritable levier financier ce dispositif permet de mobiliser d'autres cofinancements publics :

- ✓ ***pour 1 € de Contreparties Publiques Nationales mobilisées sur le territoire (Etat, Région, Département, CDC, etc.), l'Europe peut apporter 1,5 €.***

Des moyens humains (ingénierie territoriale) pour :

- ✓ animer le territoire, aider à l'émergence de projets collectifs
- ✓ accompagner les porteurs de projets, rechercher des cofinancements
- ✓ coordonner les acteurs et les actions (mise en réseau)
- ✓ assurer le suivi administratif des dossiers.

Le GAL Terroirs Lauragais « 2ème génération », de 2014 à 2020

Composition du GAL Terroirs Lauragais

37 membres : • 18 du collège public • 19 du collège privé

Stratégie locale de développement

**« Bien vivre et bien accueillir en Lauragais :
agir pour un territoire vivant, attractif et durable »**

Territoire d'actions

Périmètre du PETR du Pays Lauragais, soit 167 communes, 106 000 hb.

Enveloppe financière 2014-2020 : 3 750 000 €

2 800 000 €, initialement + 950 000 € à mi-parcours, soit 3 750 000 € actuellement

Equipe d'animation : (2020 :1,8 etp, 2021 : 1,9 etp)

Une cheffe de projet, chargée de mettre en œuvre le programme (0,9 etp)

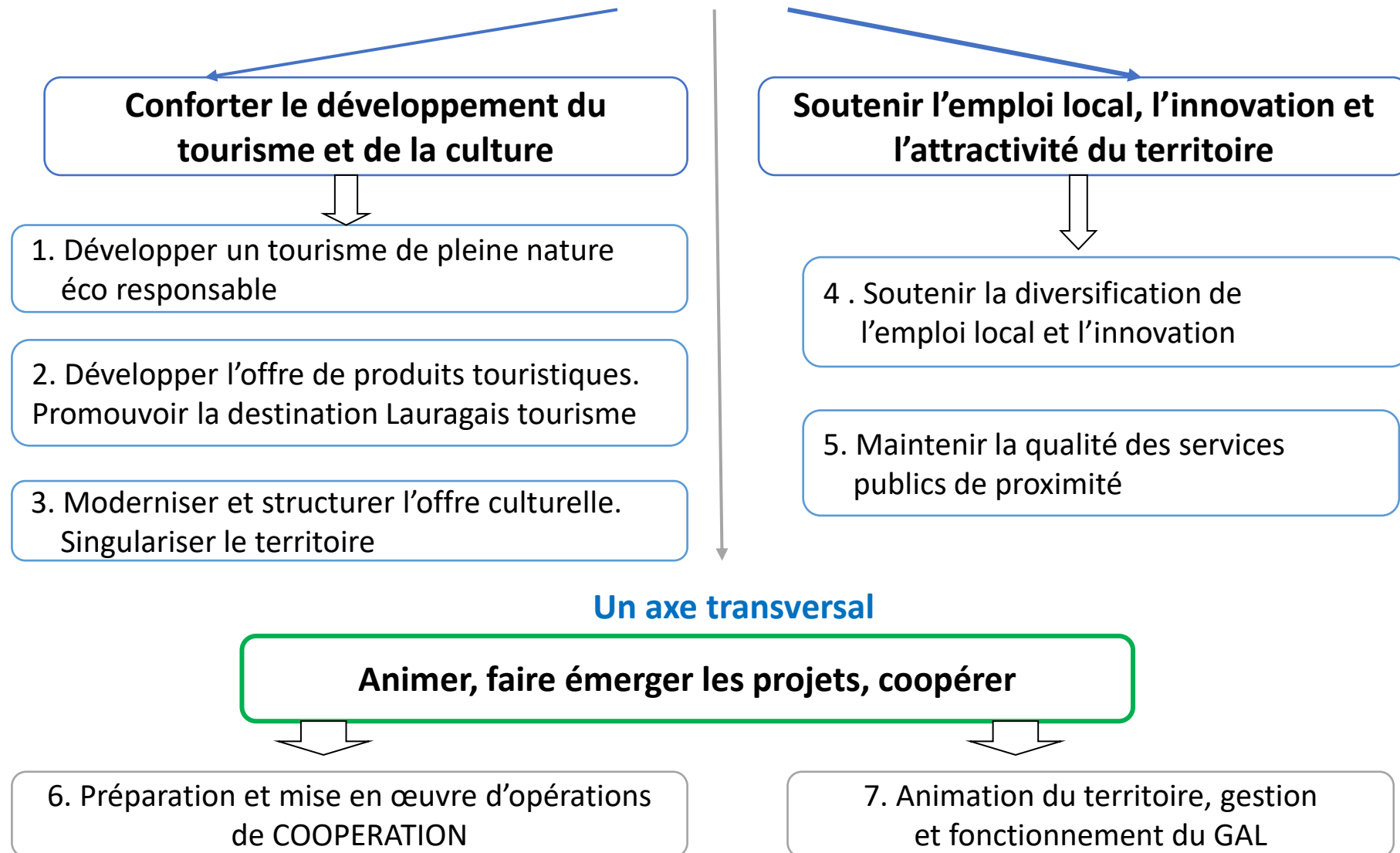
- Actuellement Brigitte GLAIN à 0,8 etp
- A compter du 1^{er} janvier 2021 : Laurie MILESI à 0,9 etp

Une gestionnaire, Florence Juan-Glénat, chargée du suivi administratif des dossiers (1 etp)

Rappel de la stratégie du GAL 2014-2020

Bien accueillir et bien vivre en Lauragais : agir pour un territoire vivant, attractif et durable

Deux axes stratégiques majeurs et un axe transversal



Composition, rôle et gouvernance du Comité de programmation

Composition et rôle du Comité de programmation

Composé de 37 votants - 18 membres du collège public, 19 membres du collège privé - Il est chargé de :

Piloter la stratégie de développement et gérer l'enveloppe financière attribuée au programme LEDAER

Débattre sur l'opportunité des projets présentés et voter les subventions sollicitées

Pour pouvoir valablement délibérer, le double quorum doit être réuni, soit :

- au moins 50% des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante sont présents au moment de la séance ;
- au moins 50% des membres votant lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé

En cas d'absence de double quorum, le comité de programmation est suivi d'une consultation écrite.

Gouvernance : désignation du Président

Lors de son installation, le comité de programmation procède à la désignation de son Président.

Evolution de la composition du comité de programmation

Possible par simple notification sur la base d'une décision du comité de programmation du GAL, transmise concomitamment à l'autorité de gestion et l'ASP dans un délai d'un mois à compter de la décision du comité de programmation et avec le compte-rendu de celui-ci.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Evaluation provisoire du programme au 31/10/20 et prévisions au 31/12/2021

Quelques éléments de contexte général

Une programmation dans un contexte institutionnel et réglementaire instable

- Le transfert de compétences Etat/Région concernant la gestion des Fonds européens mal anticipé avec rupture des accords Etat/Région concernant l'instruction des dossiers LEADER en cours de programmation ;
- La fusion des Régions LR et Mi-Py d'où harmonisation et nouveaux dispositifs d'intervention négociés tout au long du programme
- L'impossibilité des Départements de soutenir des projets privés (Loi Notre, évolution des compétences)
- Un seuil de 10 000 € LEADER imposé par la Région Mi-Py,

Quelques éléments de contexte général

Conséquences sur le déroulement du programme :

- ⇒ *2016 : Un démarrage tardif du programme*
- ⇒ *2018 : une année blanche en matière d'instruction de dossiers LEADER et une reprise difficile par la Région en 2019*
- ⇒ *Des recherches de cofinancements complexes pour les projets privés, et un accès aux aides rendu difficile de par l'obligation de seuil LEADER à 10 000 €*
- ⇒ *Toujours plus de procédures administratives alourdissant la démarche LEADER et engendrant des retards dans le vote et le paiement des dossiers*

Le contexte particulier du Lauragais

- Une deuxième programmation LEADER pour une partie du territoire (2009-2014 puis 2015-2021)

Mais

- Une première pour les secteurs haut-garonnais de Lanta, Caraman, Villefranche dans un contexte de fusion d'EPCI

⇒ D'où des cadrages politiques et organisationnels importants et préalables à la construction de projets collectifs

Résultats globaux (bilan provisoire)

Des résultats quantitatifs conformes aux objectifs affichés dans la candidature déposée en 2015

⇒ **Prévisions 2015 :**

100 projets identifiés

4 Millions d'Euros demandés

⇒ **Réalisations (dont prévisions 2021)**

89 projets votés ou en cours 3, 75 Millions d'Euros obtenus

- *Enveloppe initiale : 2 800 000 €*
- *Dotation complémentaire en 2018 à mi-parcours : 950 000 €*

23 projets sur liste d'attente 2021/2022

Résultats globaux (bilan provisoire)

Avancement de la programmation des aides LEADER (3 750 000 €)

Sur 89 dossiers en portefeuille,

- 57 dossiers ont été votés au 7 juillet 2020, *soit 60% de l'enveloppe
soit 2 247 000 € engagés*
- 9 dossiers sont prêts à voter fin 2020, *soit 12% de l'enveloppe
Soit 450 000 €*
- 23 dossiers sont à finaliser d'ici fin 2021 *soit 28 % de l'enveloppe
Soit 1 153 000 €*

Résultats globaux (bilan provisoire)

Avancement des dossiers de paiement *(non prioritaires pour le SI)*

- **Sur les 57 dossiers votés,**

- ⇒ Tous ont signé leur convention d'attribution

- ⇒ 45 ont engagé une procédure de demande de paiement auprès du GAL

- **Sur les 45 dossiers déposés auprès du GAL**

- 38 ont été traités et envoyés au service instructeur de la Région (84 %)

- 7 sont en cours de constitution *(pièces attendues du Porteur de projet)*

A ce jour, parmi les 38 dossiers traités par le GAL et envoyés pour instruction par la Région

- ⇒ 14 ont été payés à 100 %

- ⇒ 17 ont reçu un acompte de 80% via le pass avance LEADER mis en place par la Région

- ⇒ 7 sont en attente de traitement

Avancement par thématique

FA 1/ Développer un tourisme de pleine nature éco responsable

Prévisions : 20 projets.

Enveloppe prévue : 900 000 €

Réalisés : 17 projets.

Enveloppe affectée : 910 000 €

Op. 1 : Développement d'un Tourisme de pleine nature : 11 projets

- Aménagement et équipements des plans d'eau et des haltes nautiques : 5

Lacs de la Thésauque, et de Vallègue, Base nautique Saint Ferréol, Grand Bassin de Castelnaudary,

- Aménagement équipements sportifs : 3

Via Ferrata à Durfort, Club nautique de la Ganguise, Base multisports à la Ganguise

- Aménagement de sentiers de randonnées à l'échelle des EPCI : 3 *CCPLM, CCLRS, CCTDL*

Op. 2 : Aménagement de liaisons douces : 3

Sorèze à Revel et dans Revel (Jardins de la Rigole), étude Donadéry Castelnaudary

Op. 2 : aménagement d'hébergements adaptés à l'itinérance (gîtes d'étape) : 3

Saint Papoul, les Cammazes, Fanjeaux

FA 2/ Promotion de la destination Lauragais Tourisme

Prévisions : 15 projets

Enveloppe prévue : 250 000 €

Réalisés : 7 projets

Enveloppe affectée : 243 000 €

Parmi les principales réalisations ...

- L'animation du Site internet Lauragais Tourisme
- 2 éditions du Canalathlon
- Les Carnets gourmands du Lauragais (édition et réédition)
- La carte touristique à l'échelon du Lauragais / EPCI (édition et réédition)
- Le Guide du Routard Pays Lauragais
- La promotion dans divers magazines : Le Petit Futé, Pyrénées magazine, le monde, Marie-Claire, etc.
- Le développement du réseau des Bistrots de Pays
- Le soutien à une agence réceptive de tourisme

FA 3 : Moderniser, développer et structurer l'offre culturelle au service des publics

Prévisions : 18 projets Enveloppe prévue : 400 000 €

Réalisés: 28 projets Enveloppe affectée : 800 000 €

Op. 1 : aménagement et modernisations des espaces et équipements culturels existants : 8 dossiers

Fanjeaux, Eburomagus, Abbaye école de Sorèze (2), Saint Papoul, Moulins de Cambiac et Pexiora, espaces partagés à Castelnaudary

Op. 2 : . Structuration et mise en œuvre d'un projet culturel de territoire : 6 dossiers PETR

Mise en réseau des acteurs, diagnostics, plateforme culturelle, préparation candidature au PAH, signature de la CGEAC avec la DRAC, etc.

Op. 3 : Aide à la programmation culturelle, aux actions d'éducation artistique et culturelle : 12 dossiers

Soutien aux festivals, aux résidences de territoire, aux actions de GEAC

FA 4 : soutenir l'économie locale et l'innovation

Prévisions : 12 projets

Enveloppe prévue : 350 000 €

Réalisés: 21 projets

Enveloppe affectée : 860 000 €

Op. 1 : Services à la population et emploi local :

Soutien à la création de petits commerces de proximité : 6 dossiers

Bistrots de pays, épicerie/point multi-services Cammazes, CCPLM, Laurabuc, Roumens, St Martin Lalande

Structuration de filières locales et sensibilisation à une meilleure alimentation : 3 dossiers

PAT Castel, ADAOA, Moulin du vivier,

Op.2 : Innovation : énergétique, écologique, sociale et solidaire : 12 dossiers

Plan Climat, CEP, développement de mobilité douce, Bio Vallée, Extension du recyclage EMMAUS, formation des artisans au DD (éco-défis, AREO), etc.

FA 5 : Maintenir et développer les services à la population

Prévisions : 4 projets

Enveloppe prévue : 350 000 €

Réalisés: 4 projets

Enveloppe affectée : 357 000 €

Mieux accueillir la petite enfance, maintenir des services de proximité, soutenir le développement de la lecture publique

Médiathèque intercommunale à Salles sur l'Hers

Aménagement de 2 crèches à Caraman et Avignonet

Extension de la MSAP à Bram

FA 6 : opération de coopération

Prévisions : 4 projets

Enveloppe prévue : 200 000 €

Réalisés: 4 projets

Enveloppe affectée : 100 000 €

Tourisme de pleine nature :

Aménagement de la descente de l'Hers vif, piloté par Belpech

Promotion du canal du Midi :

Réédition de la brochure « canal du Midi, lignes de Vie » en français et anglais

Modernisation de l'exposition Canal du Midi,

Participation à la réalisation d'un film promotionnel piloté par le CRT Occitanie

Relocalisation de l'alimentation et sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires :

Plan Alimentaire Territorial interGAL entre Castel et Limoux : expérimentation, échanges de bonnes pratiques, réalisation de documents de synthèse, méthodologie transférable, etc.

FA 7 : animation et gestion du GAL

Prévisions : 100 projets accompagnés

Enveloppe initiale : 2 800 000 €

Réalisés: 90 projets accompagnés

Enveloppe affectée : 3 750 000 €

Abondement de 950 000 € à mi –parcours du fait de l’avancement satisfaisant du plan de développement

Montant enveloppe Animation : 420 000 € sur 8 ans (2015 à 2022), soit 52 500 € par an

Taux Animation/gestion maxi autorisé = 25 % du total des aides publiques mobilisées

Montant des aides publiques mobilisées (LEADER + cofinanceurs publics) d’ici fin 2021 = 6 250 000 €

Taux effectif du GAL Lauragais (Estimation) : environ 11 %

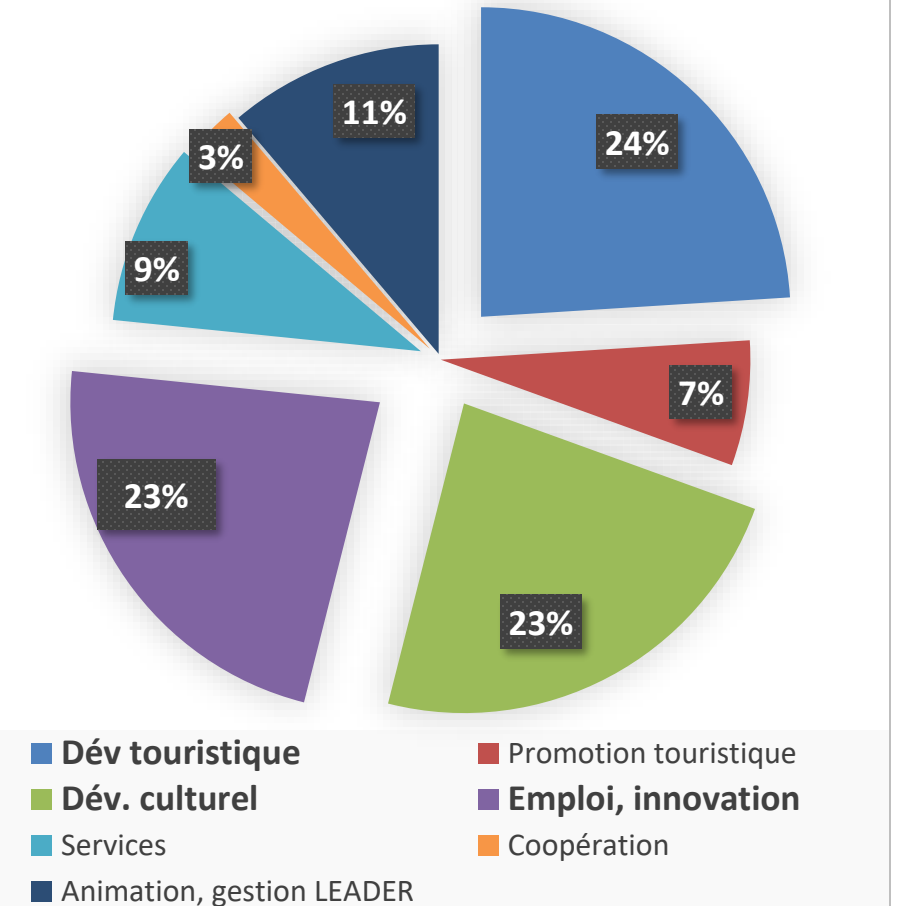
Ventilation des aides LEADER au 31 décembre 2021 (prévisions) par thématique (fiche-actions)

Ventilation de l'enveloppe par thématique

Dév touristique	900 000	24%
Promotion touristique	245 000	7%
Dév. culturel	878 000	23%
Emploi, innovation	850 000	23%
Services	357 000	10%
Coopération	100 000	3%
Animation, gestion LEADER	420 000	11%
Total LEADER :	3 750 000	100%

Doublment
des montants
initiaux

Ventilation de l'enveloppe par thématique



Ventilation des aides LEADER par territoire et type de bénéficiaires Publics/Privés

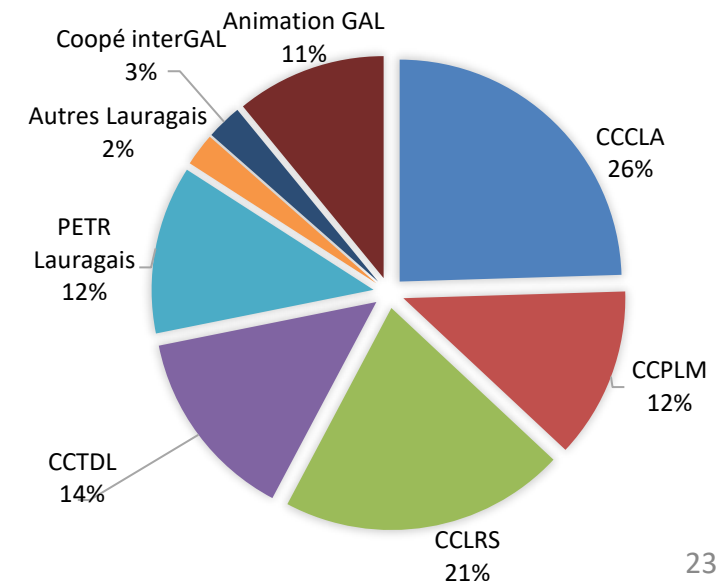
Ventilation programmation / territoire	Total prévisionnel au 31/12/21		
	Montants	%	Nb
CCCLA	941 064	25%	21
CCPLM	478 045	12%	13
CCLRS	798 132	21%	14
CCTDL	540 660	14%	10
PETR Lauragais	470 269	12%	17
Autres Lauragais	91 561	2%	5
Coopé interGAL	99 477	3%	4
Animation GAL	419 357	11%	8
Total prévision au 31/10/20	3 838 566	100%	92

Public		
Montant	%	Nb
487 741	52%	10
427 927	90%	9
613 633	77%	8
516 660	96%	8
624 467	17%	17
99 477	3%	4
2 670 429		56

Privé		
Montant	%	Nb
453 323	48%	11
50 118	10%	4
184 499	23%	6
24 000	4%	2
91 561	2%	5
722 501		28



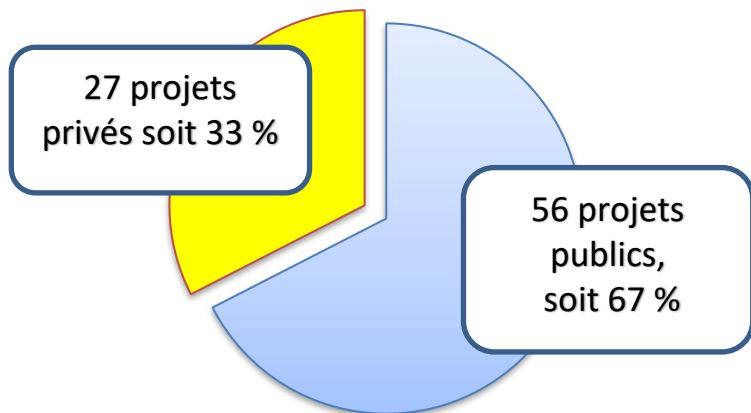
Ventilation par territoire, projet publics et privés confondus



Répartition des aides LEADER par type de bénéficiaires Publics/Privés

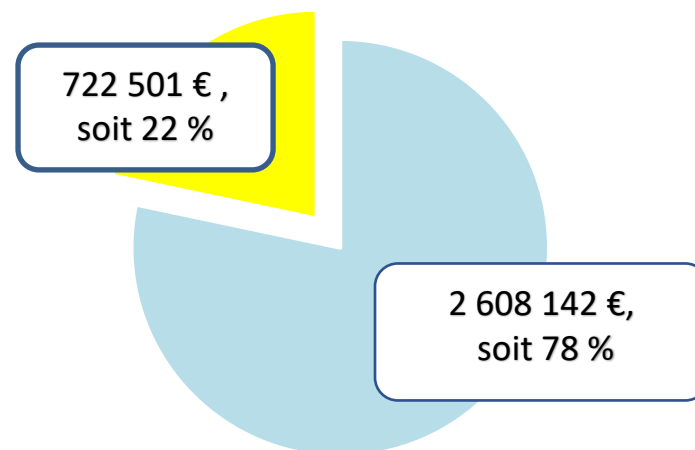
	Nb	%	Montant	%
Projets publics	56	67%	566 537	47%
Projets privés	28	33%	630 940	53%
Total projets (<i>hors anim GAL</i>)	84	100%	1 197 477	100%

Nombre de projets publics / privés



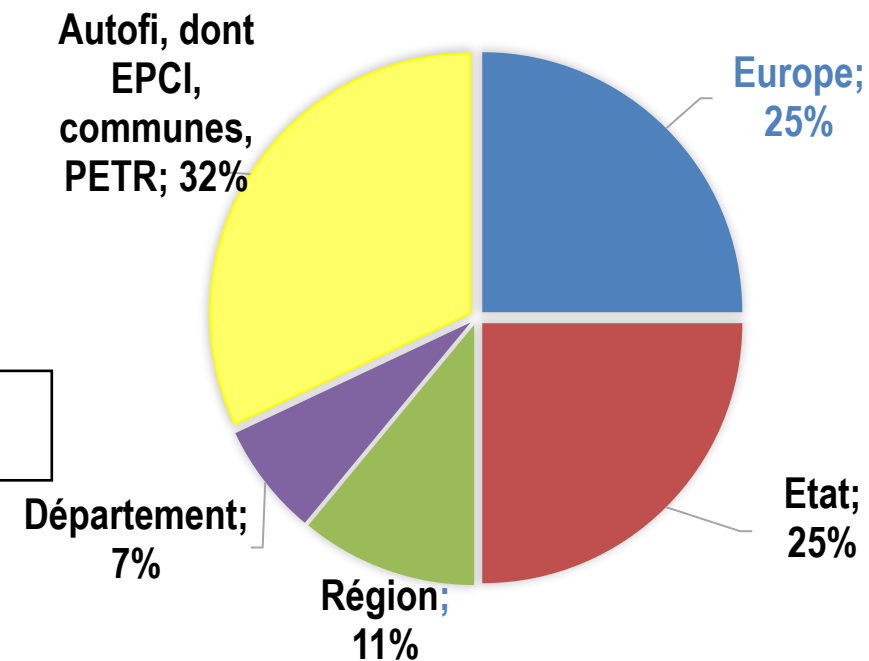
■ Projets publics ■ Projets privés

Répartition des aides projets publics / privés



■ Projets publics ■ Projets privés

COFINANCEMENT PUBLIC TOTAL : 69%



Plus-value LEADER :
Effet levier et optimisation des aides publiques via ingénierie financière

Liste des dossiers à voter au 10 décembre 2020

N°	Intitulé du projet	Nom du Porteur de projet	Département	Aide LEADER provisoire (*)
1	Aménagement aire de stationnement	CCLRS	31	116 389,32
2	Poursuite du PAT 2019-2020	Ville de Castelnaudary	11	48 787,45
3	coopération InterGAL PAT Castel/Limoux	Ville de Castelnaudary	11	32 698,55
4	Aménagements Parc de l'Abbaye-Ecole	Commune de Sorèze	81	52 042,23
5	Programme culturel 2019 PETR	PETR		39 292,26
6	Projet Artistique et Culturel de Territoire	Merversible	11	49 036,08
7	Sensibilisation au tri des déchets	CCTDL	31	50 000,00
8	Espaces culturels partagés	Ville Castelnaudary	11	31 212,24
9	Développement agence réceptive tourisme	Trésors du Languedoc	11	30 928,78
	TOTAL programmation du 10 décembre 2020			450 386,91

**Ajustement
de la
maquette
financière**

Fiches action		Nouvelle maquette abondée	Montants votés au 10/12/2020		Total montant programmés au 10/12/2020		
N°	Intitulé Fiches actions		Montants	Nb	Montants	Nb	%
1	Développement Tourisme pleine nature	1 300 000	116 389,32	1	758 929,51	14	58%
2	Développement et promotion offre touristique	250 000	30 928,78	1	164 336,09	5	66%
3	Modernisation et structuration offre culturelle	750 000	171 582,81	4	518 510,28	20	69%
4	Soutien emploi Local et innovation	550 000	98 787,45	2	555 360,98	15	101%
5	Maintenir Qualité service public de proximité	355 000	0,00	0	357 021,82	4	101%
Sous-total Plan de développement		3 205 000	417 688	8	2 354 159	58	73%
6	Opérations de coopération	125 000	32 698,55	1	91 381,25	3	73%
7	Animation, fonctionnement du GAL	420 000	0,00	0	251 956,77	5	60%
Total plan de développement		3 750 000	450 386,91	9	2 697 496,70	66	72%

Liste des 23 dossiers restant à voter en 2021

N°	Porteur du projet	Dép	Intitulé des projets	Coût total	LEADER
1	CCPLM	11	Aménagement sentiers randonnées. Phase 2 et 3	83 747,50	33 499
2	CCLRS	31	Aménagement sentiers de randonnées	34 465	16 543
3	Association/SCIC (2020)	11	Aménagement base multisports à la Ganguise	300 850	120 000
4	PETR Pays Lauragais		Animation GAL 2020	115 000	69 000
5	PETR Pays Lauragais		Programme Tourisme 2020	72 243	34 677
6	PETR du Pays Lauragais		Programme Culture 2020	70 000	33 600
7	Asso Emmaus	11	Modernisation et extension activité recyclage	125 000	50 000
8	CCLRS Saint-Félix	31	Aménagement crèche intercommunale	745 000	50 320
9	PETR Pays Lauragais		Programme Tourisme 2021	72 730	34 910
10	PETR du Pays Lauragais		Programme Culture 2021	100 000	48 000
11	ADAOA	11	Suivi projet Filières 2020/2021	83 990	40 315

Liste des 23 dossiers restant à voter en 2021 (suite et fin)

N°	Porteur du projet	Dép	Intitulé des projets	Coût total	LEADER
12	Commune ROUMENS	31	Bistrot de Pays/point multi-services	567 358	120 000
13	SARL Moulin du Vivier	11	Mise en tourisme Moulin du Vivier, phase 2	200 000	70 938
14	PETR Lauragais		PCAET 2021/2022	110 000	52 800
15	PETR		CEP 2021-2022	37 000	17 760
16	CRT Occitanie		Coopé interGAL : film éco-tourisme Canal du Midi	20000	12000
17	PETR Lauragais		Animation et gestion GAL 2021	105 000	63 000
18	CCPLM	11	Halte repos et services Canal du midi	300 000	105 000
19	Commune Calmont	31	Aménagement médiathèque intercommunale	593 967	37 839
20	PETR Lauragais		Animation et gestion GAL 2022	100 000	60 000
21	Asso ALEAS	11	Festival "Fantaisies Populaires" 2021 (AAP)	41 254	12 000
22	Commune CAMBIAC	31	Rénovation du Moulin	<i>Chiffrage à revoir</i>	50 000
23	Asso Energie de la Piège	11	Résidence de territoire 2021	57 500	27 600
23 dossiers à voter en 2021					1 159 801

Maquette financière prévisionnelle au 31/12/2021

	Enveloppe 100% remaniée	Total votés et en cours			A voter en 2021		Total portefeuille	
		Nb	Montant	Part/ total	Nb	Montant	Nb	Montant
FA1 : Tourisme nature	1 300 000	14	758 929	58%	4	275 042	18	1 033 972
FA 2 : Promotion touristique	250 000	5	164 336	66%	2	69 587	7	233 923
FA 3 : Culture	750 000	21	518 397	69%	5	171 200	26	689 597
FA 4 : Economie locale	550 000	15	555 292	101%	6	345 093	21	900 385
FA 5 : Services	355 000	4	357 022	101%	2	88 159	6	445 181
FA 6 : Coopération	125 000	3	91 077	73%	1	12 000	4	103 077
FA 7 : Animation GAL	420 000	5	251 957	60%	3	192 000	8	443 957
Total	3 750 000	67	2 697 010	72%	23	1 153 081	90	3 850 091

Autres demandes sur liste d'attente, classées par type de projets, à arbitrer et prioriser en fonction des critères de sélection retenus

Une 20aine de projets enregistrés sur liste d'attente

Patrimoine : 4 projets (Moulin, pigeonnier, station de pompage)
Hébergements touristiques : 4 projets (gîtes, chambres d'hôte, camping)
Activités économiques et services (création de 2 PMS. Rénovation de 2 sites pour activités tourisme et Culture)
Festivals : 2 projets (Bram + La Piège)
Mobilité (Nb demandes des communes pour développer les mobilités douces : Laurabuc, Sorèze, Molandier, Issel, ...)
Services à la population (Crèche intercommunale)

Evolution du calendrier de fin de programmation Un programmation étendue : 2014-2022

Mise en place d'une période de transition 2021/2022

- Fin de programmation = 31/12/2022
 - Dernier comité de programmation = juin/juillet 2022
 - Fin d'exécution des opérations (dernières dépenses) = 31/12/2023
 - Date limite dépôt dossiers de paiement = 30/06/2024

- Dernier paiement par l'ASP = 31/12/2025

- Attribution d'une enveloppe supplémentaire

Evolution du calendrier de fin de programmation Un programmation étendue : 2014-2022

Une enveloppe supplémentaire issue de 3 composantes :

- Du FEADER « socle » pris sur le futur programme 2022-2027
- Du transfert du 1^{er} pilier (FEAGA) au 2^{ème} pilier (FEADER)
- Du plan de relance européen (784 Mds)

Les négociations n'étant pas abouties (blocage Pologne + Hongrie), les montants ne sont pas encore définitivement fixés. Ils seront connus en fin d'année 2020 et transmis aux Régions.

La répartition entre GAL interviendra en fin de 1^{er} semestre 2021, sur la base d'un dossier de demande d'aide complémentaire à rédiger sur le 1^{er} trimestre 2021. Elle sera à justifier en fonction de :

- le niveau de consommation de l'enveloppe actuellement allouée,
- le portefeuille de projets fermement engagés, dont :
 - Les cofinancements seront acquis début janvier 2022
 - L'ensemble des dépenses seront acquittées au 31/12/2022

Incidences sur la programmation en cours

Quelques bonnes nouvelles ...

- ▶ Du temps pour boucler la programmation en cours
- ▶ Du temps pour recenser et intégrer les projets de territoire de chaque échelon, EPCI et PETR :
 - dans les axes de la programmation actuelle pour les projets à court terme (2021/2022)
 - dans la nouvelle candidature 2023/2027 pour les projets à moyen terme.
- ▶ La possibilité de modifier les fiches-actions en cours pour intégrer les nouveaux projets à réaliser sur 2022.

Critères de sélection des projets complémentaires pour fin 2021/2022

Rappel de quelques éléments à prendre en compte pour éclairer les décisions

1 – Un déséquilibre Projets Publics (65%) / Projets Privés (35%) important

2 - Un calendrier serré

Les derniers dossiers devront être votés mi 2022 (dernier Cp juin-juillet)

Les plans de financement devront être bouclés fin 2021, début 2022 (notification des cofinanceurs)

3 – Une charge de travail importante en 2021 pour l'équipe du GAL sur cette fin de programmation (phase stratégique)

Il reste une 20aine de dossiers à voter pour 2021, soit 3 CP de 7 dossiers en moyenne

Parallèlement, il faudra traiter les dossiers de paiement, rédiger un dossier de demande de dotation complémentaire, participer à l'évaluation régionale du programme 2014-2022, concerter avec tous les partenaires locaux publics/privés pour élaborer, d'ici à fin 2021, la nouvelle stratégie de développement du GAL, en lien avec les projets de territoire des EPCI et du PETR.

4 – Des procédures très lourdes pour les dossiers publics > 40 000 € (MAPA)

Critères de sélection des projets complémentaires pour fin 2021/2022

Propositions de critères de sélection des dossiers complémentaires

1 – Priorité aux projets Privés en capacité de respecter le calendrier de fin de programmation

- Dépôt d'une demande minimale chiffrée : fin 1^{er} semestre 2021 au plus tard
- Obtention des cofinancements publics : fin décembre 2021
- Réalisation de toutes les dépenses (factures acquittées) : 31 décembre 2023

2 – Sélectionner une 10aine de dossiers complémentaires maximum

- A faire voter sur le 1^{er} semestre 2022 (1 à 2 Comités de programmation)

3 – Ne retenir que quelques projets publics dont les dépenses sont < au seuil de déclenchement d'un MAPA

- 40 000 € normalement, 70 000 € de juin 2021 à juillet 2022

Préparation de la future programmation 2023-2027 et calendrier indicatif

Janvier /février 2021 : Réunions dans les EPCI pour :

- Présenter le bilan provisoire de cette programmation
- Informer du nouveau calendrier et des possibilités de prendre en compte les projets à court terme (réalisables sur 2021-2022)
- Préciser les échéances des projets de territoire en cours d'élaboration

1^{er} semestre 2021 : élaboration des projets de territoire des EPCI

2^{ème} semestre 2021 :

- Elaboration du projet de territoire du PETR et de la stratégie de développement local du GAL
- Concertation avec les acteurs privés, par thématique (cf. CODEV ?)

Fin 2021/début 2022 : lancement par la Région de l'appel à candidature des GAL pour 2023-2027

2022 : sélection des GALs, rédaction des fiches-action, attribution des enveloppes

2023 : début de la nouvelle programmation (pas d'année blanche)

Incidences sur la programmation en cours et le calendrier de fin de programme

Points clefs à inscrire à chacun des 3 comités de programmation de 2021

Comité de programmation de Mars/avril 2021 :

Présentation de la liste des projets complémentaires, identifiés pour 2021/2022

- Priorisation selon critères établis le 10 décembre 2020
- Débat et vote pour avis d'opportunité
- Modifications de l'annexe 6 Fiches-action si nécessaire

Présentation du dossier de demande d'aide complémentaire. Débats et validation

Comité de programmation de Juin/juillet :

Présentation des grandes lignes de la future stratégie du GAL issues des orientations des projets de territoires des EPCI. Débats et validation

Comité de programmation Novembre 2021 :

Présentation et validation de la stratégie LEADER 2023-2027 intégrée au projet de territoire du PETR

Evolution de l'équipe technique du GAL

Animation du GAL et Coordination du programme LEADER

Départ de Brigitte Glain

12 ans au service du développement du territoire en tant que coordinatrice du GAL depuis 2009

Fait valoir ses droits à la retraite

Remplacement par Laurie MILESI,

Depuis 9 ans au PETR en tant que chargée de développement territoriale plus particulièrement chargé de mission Tourisme

Gestionnaire des dossiers LEADER

Continuité de la mission par Florence Juan-Glénat, embauchée depuis le 1^{er} janvier 2019